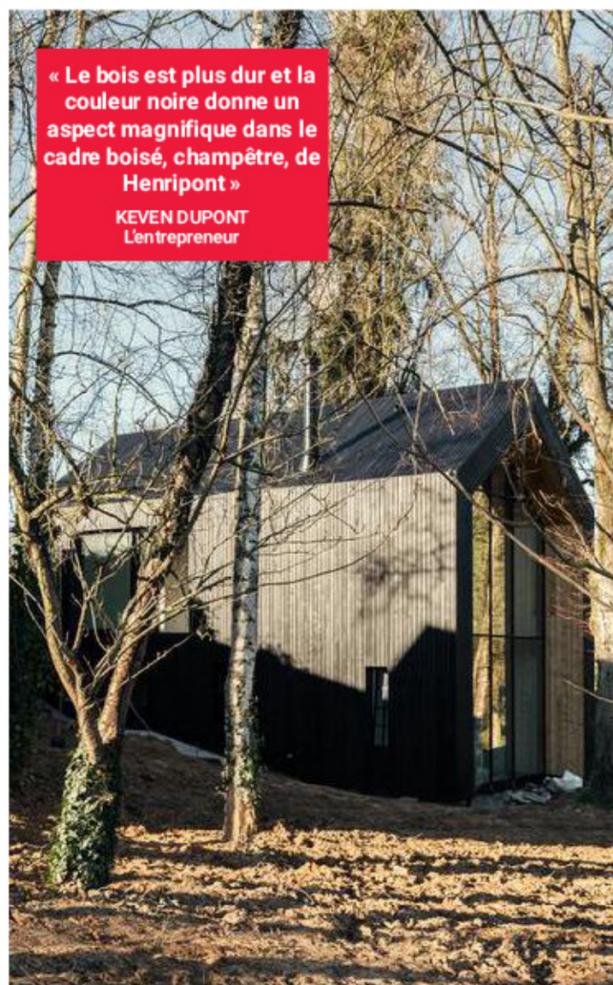


CENTRE — JOURNÉE « CHANTIERS OUVERTS »

Une maison en « bois brûlé » à découvrir ce dimanche à Henripont

Quatre « chantiers ouverts » sont à visiter ce dimanche dans le Centre, à l'initiative de la Confédération de la Construction. Le bâtiment en bois brûlé, à Henripont, sort clairement des sentiers battus



« Le bois est plus dur et la couleur noire donne un aspect magnifique dans le cadre boisé, champêtre, de Henripont »

KEVEN DUPONT
L'entrepreneur

Chaque année, la Confédération de la Construction organise sa journée « Chantiers Ouverts ». Il permet aux métiers de la construction de montrer aux personnes intéressées tout leur savoir-faire, les dernières innovations et surtout de donner toutes les explications utiles sur les techniques et matériaux utilisés.

En 2022, cette journée se déroulera ce dimanche 15 mai. Près de 90 chantiers sont ainsi à visiter à travers tout le pays, dont quatre sont situés en région du Centre. L'un d'entre eux a particulièrement attiré notre attention : la construction (à présent terminée), d'une maison en ossature « bois brûlé » à Henripont, chemin du Servoir. Elle est située dans la propriété de Fanny Demain, décoratrice d'intérieur, qui en a fait un showroom de décoration. C'est l'entreprise générale de construction S.D.M. srl, basée à Mellet, qui a réalisé les travaux.

Les avantages du « bois brûlé »

Il s'agit donc d'une maison de 150 m² (60 m² au sol) en « bois brûlé » et c'est sa principale originalité. Cette technique d'origine japonaise consiste à brûler, en usine, la surface des planches (ici de bardage) pour obtenir une couche de carbone superficielle, apportant une protection naturelle et durable au bois.



Jérôme Peteno (Open Architectes). © D.R.

« Cela rend le bois plus dur et la couleur noire donne un aspect magnifique dans le cadre boisé, champêtre, de Henripont. Il y a aussi une grande baie, à l'avant, avec une vue extraordinaire sur les champs », explique l'entrepreneur, Keven Dupont. « Comme autre avantage, avec le coating de protection recouvrant le bois pour préserver sa couleur noire, il se nettoie tout seul quand il pleut »

Quelques défis techniques

Il y avait quand même quelques défis à relever. « Surtout l'habillage : la continuité entre la toiture et la façade, tout en bois brûlé. Il fallait aussi intégrer un chéneau derrière le bardage de la façade avant. Comme le bois est ajouré en toiture également, l'eau pénètre entre les lattes, retombe sur une membrane alko-solar et se retrouve ensuite dans le chéneau. »

L'intérieur du bâtiment est à dé-

couvrir par les visiteurs. Sachez néanmoins qu'une de ses particularités est son plafonnage non pas en plâtre traditionnel, mais en cimentage à l'ancienne. « Un peu à la mode des Pouilles, qu'on a taloché. C'est un cimentage coloré en blanc tirant vers le gris. Cela donne très bien. »

« Architecture simple et épurée »

Les travaux ont duré un peu plus d'un an au total. Le bâtiment en bois brûlé a été conçu par le bureau d'architecture « Open Architectes », basé à Ronquières. Qui devait intégrer le bâtiment dans la propriété de Fanny Demain, et dans le paysage : grands arbres, champs,

vallons, rue qui serpente, des demeures éparses.

« La parcelle était occupée par une habitation des années 60, avec une toiture plate, des briques peintes en blanc et des moellons », explique Jérôme Peteno, architecte associé et responsable conception. « Nous devions créer un volume annexe pour y implanter une fonction professionnelle, l'intégrer à l'existant, le faire dialoguer avec le paysage. On a eu l'idée de mettre en place un volume autonome. Comme une cabane dans le jardin. On a cadré les vues et préservé l'intimité familiale. » Tout cela est donc à découvrir ce dimanche. ■

CEDRIC LOBELLE

Quatre chantiers ouverts sont à visiter dimanche

Ce dimanche 15 mai, quatre « chantiers ouverts » sont donc accessibles en région du Centre, gratuitement, de 10h à 17h.

- **BÂTIMENT EN OSSATURE BOIS BRÛLÉ** à Henripont (Chemin du Servoir, 103) : visite libre.
- **SITE D'UNE ANCIENNE ÉCOLE RÉHABILITÉE** en 6 logements à Maurage (Cité Reine Astrid, 29) : visite libre.
- **FABRICATION D'ÉLÉMENTS DE STRUCTURE EN BOIS** de maison à Estinnes-au-Val (Rue Rivière, 148) : visite sur inscription au 065/335.225 ou via info@marchetticnc.be.
- **CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES** contemporaines à Saint-Vaast (rue d'Alsace, 15) : visite sur inscription par SMS au 0496/155.004.

Infos : <https://journeechantiersouverts.be>. ■

C.L.O.

ESTINNES

La commune refuse les 200 logements à Pincemaille

La commune d'Estinnes s'est prononcée pour la première fois sur le projet d'éco-village à Pincemaille. Ayant appris la volonté du gestionnaire d'y aménager 200 logements d'ici 2032, elle se veut même très claire : c'est non !

Le projet d'éco-village de Pincemaille avait été annoncé en 2020. Un an plus tard, les premiers candidats effectuaient déjà les démarches administratives pour s'installer en toute légalité. Dans un premier temps, l'échevine de l'Habitat Protégé, Delphine Deneufbourg, (EMC, apparemment « Les Engagés ») préférait attendre pour se prononcer sur le sujet. Elle ajoutait reconnaître qu'il y avait beaucoup de points positifs dans ce projet.

Une réunion le 6 avril dernier

Néanmoins, lors du conseil communal d'Estinnes, l'échevine de l'Habitat protégé a tenu un tout autre discours. Elle a tout d'abord rappelé qu'un éco-village était un projet de réhabilitation du site avec du logement alternatif, écologique. Elle a ensuite indiqué que, malgré une communication importante du gestionnaire sur le

sujet, le projet d'éco-village en était toujours au stade de réflexion. Enfin, elle en est venue à l'essentiel : « la commune ne souhaite pas d'un dixième village ! » « Le 6 avril dernier, nous avons rencontré le gestionnaire et le propriétaire du site. Nous avons déjà eu l'occasion de démarrer une réflexion à ce sujet avec des représentants de la Région. Nous leur avons indiqué que nous ne voulions pas d'un dixième village. Au début, nous ne savions pas qu'ils avaient le souhait



« Nous ne savons pas qu'ils avaient le souhait d'aménager près de 200 logements légers d'ici 2032. La commune ne souhaite pas d'un dixième village »

DELPHINE DENEUBOURG (EMC)
Échevine de l'Habitat Protégé

d'aménager près de 200 logements légers d'ici 2032. Nous ne voulons pas être les dindons de la farce »

« Pour du loisir et de la seconde résidence »

Delphine Deneufbourg a expliqué que la commune souhaitait mettre fin à la « gestion illégale » « Nous allons continuer à suivre de manière stricte les domiciliations. Nous voulons poursuivre la dynamique des personnes qui souhaitent quitter le domaine. Au début, celui-ci était bien utilisé comme un lieu de loisirs, puis, certains ont commencé à s'y installer... En domiciliant des habitants, la commune d'Estinnes a suivi la Loi Tobback, laquelle oblige à domicilier les personnes là où elles vivent. Or, je rappelle que l'affectation de ce domaine est le loisir et la seconde résidence. »

A cela s'ajoute, l'aspect social. « Si nous expulsions certains habitants, ils se seraient retrouvés à la rue. Par contre, nous ne voulons pas nous relancer dans les mêmes problèmes. Il faut savoir que des logements de ce type ont déjà été aménagés sans autorisation. Nous veillerons à être intransigeants par rapport à toute nouvelle en-



Le projet d'un éco-village à Pincemaille n'est pas encore près de voir le jour. © DC

trée qui serait contraire aux réglementations en vigueur. Nous continuerons, en outre, à veiller à ce que les occupants actuels vivent dans de bonnes conditions » Jules Mabilie (GP, apparemment PS) se range à l'avis de la majorité, en soulignant que les problèmes liés au domaine de Pincemaille persistent depuis trop longtemps.

« Nous aimerions être soutenus »

Pour Alexia Bucelli-Campus, coordinatrice de projets sur le domaine pour l'asbl service Pincemaille, la position de la com-

mune est tombée comme une douche froide. « Nous ne comprenons pas. Cela fait de très nombreuses années que des résidents y vivent dans l'illégalité dans de mauvaises conditions. Et lorsque l'on a un projet intéressant, on nous bloque », s'exclame-t-elle. D'après la coordinatrice, le but de l'éco-village est aussi de faire comprendre aux habitants qu'il y a d'autres manières de se loger, d'extraire les eaux usées, de se chauffer. Et la position de la commune ne semble pas décourager les membres de l'asbl « Services Pincemaille » dans l'accomplissement de leurs missions. « Pour le

moment, nous continuons notre travail de nettoyage de site. Nous veillons à faire en sorte que les résidents aient des contacts entre eux. Mais, nous aimerions être soutenus par la Région et la commune. Nous avons d'ailleurs eu des contacts avec des cabinets de ministres régionaux. Je pense que la commune a peur de devoir gérer les voiries de l'éco-village alors que nous ne savons même pas comment cela se passerait. Notre projet est une première en Wallonie. Nous avons encore besoin de beaucoup d'informations », conclut-elle. ■

JOHANNE TINCK